

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT DEUX
 Le 2 décembre 2022 Le 12 décembre 2022 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Etaient présents :

Le 16 décembre 2022 Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, BENKHADDA, DAUSSE, DORÉ,
 FERY, LEFEVRE, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27 Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, DEGUSSEAU, DUTHILLEUL,
 FAUDOT, LE MASSON, LESUEUR, MORAND,
 MORTREUX, RICHET, SAINT-MARTIN.

Présents : 22

Votants : 27

Absents excusés :

Madame	COLLET	(pouvoir à D.MORAND)
Madame	HOCHET	(pouvoir à O.SAINT MARTIN)
Madame	LOUBET	(pouvoir à M.BENKHADDA)
Monsieur	LEBOURGEOIS	(pouvoir à S.BOUFFARD)
Monsieur	SIMON	(pouvoir à G.LE MASSON)

François DEGUSSEAU a été élu secrétaire

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : CONVENTIONS DESCENDANTES CAEN LA MER

Patrick LECAPLAIN, Maire rappelle que suite à la création au 1er janvier 2017 de la communauté urbaine Caen la mer et en application de l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales, il est apparu opportun dans le cadre d'une bonne organisation des services que l'établissement public de coopération intercommunale puisse mettre à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, ses services.

A cet effet, une convention de mise à disposition de service doit être conclue entre la ville de Caen et l'établissement public de coopération intercommunale pour fixer notamment les conditions de remboursement par la commune de la mise à disposition des frais de fonctionnement du service.

Ceci précisé, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer avec la communauté urbaine le projet de convention –type figurant en annexe pour l'année 2022.

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20221212-20220702-DE Date de télétransmission : 19/12/2022 Date de réception préfecture : 19/12/2022

.../...

.../...

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L 5211-4-1 I,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2016 portant création de la communauté urbaine Caen la mer,

VU l'avis de la commission administration générale et ressources internes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✚ **APPROUVE** les termes de la convention-type de mise à disposition de service des agents intercommunaux affectés à la mission espaces publics communautaires auprès de la ville de Caen, pour **l'année 2022**.
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : 16 décembre 2022

Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, 16 décembre 2022

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20221212-20220702-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022